

DATE : Le 17 avril 2023

N° 2023-11

CATÉGORIE : PLACEMENTS

À : Agents généraux administrateurs, agents associés généraux, courtiers, agents généraux, conseillers autonomes et comptes nationaux

OBJET : **Changements apportés aux produits de l'Empire Vie**

Annonce

Afin de nous conformer aux changements réglementaires à venir, nous fermerons les options de frais de vente différés (FVD) et de frais modiques (FM) aux nouveaux dépôts à compter du 29 mai 2023 ou près de cette date. Ces changements s'appliqueront à tous les contrats de fonds distincts de l'Empire Vie, à l'exception des contrats de fonds de placement Élite et Concordia (pour lesquels l'option de FVD est la seule option offerte). Si vos clients et vos clientes ont des débits préautorisés (DPA) dans un fonds avec une option de FVD ou de FM, ceux-ci passeront automatiquement à l'option de frais d'entrée (FE) du même fonds, dans la même catégorie de fonds garanti avec des frais de vente de 0 %.

Information additionnelle au sujet des changements

À compter du 29 mai 2023, les options de FVD et de FM seront fermées aux dépôts.

Voici la liste des produits touchés, qui offrent actuellement des options de frais d'acquisition de FVD et de FM et des options de frais d'acquisition additionnelles, qui n'accepteront plus aucun dépôt dans les options de FVD et de FM :

- Fonds de placement garanti (FPG)
- Catégorie Plus 3.0
- FPG Concentrique CI de l'Empire Vie
- Fonds distincts Catégorie
- Catégorie Plus
- Catégorie Plus 2.1
- Catégorie Plus 2

À compter du 23 mai 2023, les clients et les clientes qui ont des DPA dans un fonds avec l'option de FVD ou de FM de l'un des produits énumérés ci-dessus passeront automatiquement à l'option de FE (aucune action requise de la part des clients et des clientes) pour le même fonds. Le taux de FE sera fixé à 0 %.

Selon les modalités actuelles des changements, les organismes de réglementation permettent les FVD lorsqu'il s'agit de la seule option de frais d'acquisition offerte afin de pouvoir maintenir le contrat en vigueur, à condition de fournir aux clients et aux clientes des renseignements additionnels sur les options de frais d'acquisition offertes et de leur rappeler que les FVD continueront de s'appliquer.

Par conséquent, nous n'apporterons aucun changement aux options de frais d'acquisition, aux DPA ou aux rémunérations des conseillers et des conseillères pour les produits suivants :

- Élite
- Fonds de placement Concordia

Compétence

Veillez consulter la foire aux questions ci-jointe pour obtenir de l'information additionnelle.

Geoff Gibson, vice-président, Produits et Marketing, Placements